




Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Limone : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
I7	STORENGY	Stockage souterrain de Hauterives - autorisation d'exploitation	Décret	INDI0609087D	11-12-2006

Légende

Servitudes opposables sur le territoire communal


-  A4 - Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
-  I7 - Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz

Limites administratives

-  section cadastrale

Saint-Christophe-et-le-Laris
Liste des servitudes d'utilité publique

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - DEFEH	La Limite: Continuité de libre passage sur les bords des cours d'eau non domaniaux et Biefs.	Arrêté préfectoral	9121	02-10-1998
I7	STORENGY	Stockage souterrain de hydrogène - autorisation d'implantation	Décret	840680001D	12-12-2006



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

INDUSTRIE

Décret du 11 décembre 2006 accordant la concession de stockage souterrain de gaz combustible dite « **Concession d'Hauterives** » à Gaz de France

NOR : INDI0609087D

Par décret en date du 11 décembre 2006, il est accordé à Gaz de France, dont le siège est à Paris (17^e), 23, rue Philibert-Delorme, une concession de stockage souterrain de gaz combustible, dite « Concession d'Hauterives », d'une superficie de 0,93 kilomètre carré environ, portant sur partie du territoire de la commune d'Hauterives (Drôme), pour une durée de trente ans à compter de la publication du présent décret au *Journal officiel* de la République française.

Conformément au plan au 1/25 000 annexé au présent décret, le périmètre de stockage est constitué par un quadrilatère dont les sommets sont définis par les coordonnées Lambert III suivantes :

SOMMETS	X	Y
A	812 582,3 m	3 330 673,3 m
B	813 425,0 m	3 330 959,4 m
C	813 709,3 m	3 329 945,0 m
D	812 883,1 m	3 329 675,3 m

Il est institué autour du périmètre de stockage un périmètre de protection qui, conformément au plan au 1/25 000 annexé au présent décret, est constitué par un quadrilatère dont les sommets sont définis par les coordonnées Lambert III suivantes :

SOMMETS	X	Y
A	812 067,8 m	3 331 028,0 m
B	813 665,7 m	3 331 568,1 m
C	814 203,8 m	3 329 672,7 m
D	812 585,1 m	3 329 165,5 m

Ce périmètre englobe une superficie de 3,39 kilomètres carrés environ, sur le territoire des communes d'Hauterives et de Saint-Christophe-et-le-Laris (Drôme).

Les formations géologiques servant au stockage souterrain sont constituées par les couches de sel supérieur du Sannoisien, situées à une distance de 1 180 à 1 400 mètres en dessous du sol.

Le volume global des cavités est de 2,25 millions de mètres cubes environ.

Tout travail dans le sous-sol du périmètre de stockage et du périmètre de protection excédant la profondeur de 400 mètres devra faire l'objet d'une autorisation préalable du préfet de la Drôme.

Nota. – L'extrait de carte peut être consulté à la sous-direction des mines et matières premières (Bureau de la législation minière), 61, boulevard Vincent-Auriol, Paris (13^e), ainsi que dans les bureaux de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes, 2, rue Antoine-Charial, 69426 Lyon Cedex 3.